



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE

A/C.1/PV.902
13 novembre 1957

FRANCAIS

Douzième session

PREMIERE COMMISSION

COMPTE RENDU IN EXTENSO DE LA NEUF CENT DEUXIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New-York,
le mercredi 13 novembre 1957, à 15 heures.

Président :

M. ABDOH

(Iran)

Question de Corée [point 23 de l'ordre du jour] (suite)

Discours de :

M. Tsyba	(RSS d'Ukraine)
M. Schurmann	(Pays-Bas)
M. Tarabanov	(Bulgarie)
M. Esin	(Turquie)
M. Aström	(Suède)
M. Nase	(Albanie)

Note : Le compte rendu analytique, qui est le compte rendu officiel de cette séance, sera publié en texte miméographié sous la cote A/C.1/SR.902. Les délégations pourront y apporter des corrections. Il en sera tenu compte dans la rédaction définitive, qui paraîtra en volume imprimé.

QUESTION DE COREE : RAPPORT DE LA COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR L'UNIFICATION
ET LE RELEVEMENT DE LA COREE /Point 23 de l'ordre du jour/

M. TSYBA (République socialiste soviétique d'Ukraine) (interprétation du russe) : Bien que la question de Corée figure depuis plus de dix ans déjà à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, la solution du problème n'a pas fait de progrès sensibles. Cela est dû au fait que l'Assemblée générale essaie de le régler selon un plan qui pêche par la base. Il est évident qu'aucune résolution tendant à imposer à l'une des parties de la Corée le régime qui prévaut dans l'autre partie de ce pays n'est de nature à faciliter le règlement du problème, parce qu'il appartient aux deux parties de la Corée de convenir entre elles des conditions de leur unification.

Les débats sur la question de Corée ont montré, aux Nations Unies, qu'un certain groupe d'Etats, dont font partie les Etats-Unis d'Amérique et d'autres Etats qui ont participé à l'intervention en Corée, ne désirent pas régler pacifiquement le problème, en tenant compte des intérêts du peuple coréen.

Une solution pourrait être trouvée si l'Organisation des Nations Unies, exerçant l'influence dont elle dispose - compte tenu de la division du pays et de l'existence de deux gouvernements distincts - tendait à favoriser l'unification du pays sur une base démocratique. Mais au lieu de consacrer ses efforts à cette importante tâche, l'Organisation des Nations Unies s'occupe à discuter, au cours de ses sessions successives, le Rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée. Nous savons que cette Commission des Nations Unies a été créée dans une intention précise : étendre le régime de la Corée du Sud à l'ensemble du pays.

Les circonstances ont montré que cette méthode unilatérale de règlement du problème était stérile et ne conduisait qu'à de vaines discussions. Pour réaliser des progrès, nous devrions renoncer à prolonger les activités de la Commission des Nations Unies, qui tend à imposer à la Corée du Nord le régime politique et social qui prévaut en Corée du Sud. Il faudrait, au contraire, chercher à favoriser un rapprochement entre le Nord et le Sud en créant des liens d'ordre politique, économique et culturels entre les deux parties du pays. Telles sont les conditions préalables indispensables au règlement du problème coréen par le peuple coréen lui-même. Si l'on s'attaquait à cette question complexe sur des bases objectives, les Etats en cause pourraient apporter une contribution considérable à l'établissement des promesses que nous venons d'évoquer.

M. Tsyba (RSS d'Ukraine)

Dans ce domaine, nous devons souligner l'initiative heureuse prise par la République populaire démocratique de Corée, qui a suggéré à plusieurs reprises l'établissement de contacts économiques et culturels entre les deux Corées sous diverses formes d'activités : contacts entre les Parlements, les organes de gouvernement, les partis politiques, et même la coopération entre les organisations publiques et les organismes industriels.

Pour écarter la méfiance réciproque, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a propos que les deux parties, renonçant au recours à la force, réduisent considérablement leurs forces armées et leurs armements. Mais ces propositions n'ont pas été favorablement accueillies en Corée du Sud, bien qu'il soit évident que l'établissement de liens économiques, politiques, culturels, entre la Corée du Nord et la Corée du Sud constitue en soi une initiative utile et féconde.

En outre, des éléments hostiles de la Corée du Sud, appuyés par les Etats-Unis d'Amérique, continuent de se montrer convaincus que la question de la Corée ne pourra être résolue que par la force. Malgré cela, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée, qui est convaincu du bien-fondé de sa position et qui sait qu'à cet égard il sera appuyé sans réserve par le peuple de la Corée tout entière, continue de suivre une politique pacifique. Le meilleur témoignage en est l'effort fourni par la population de la République populaire démocratique de Corée.

Je me permettrai de citer quelques chiffres qui témoignent des succès obtenus par la République populaire démocratique de Corée dans le développement de l'économie et de la culture. Comme il ressort de la déclaration du Conseil des ministres du 20 juillet de cette année sur la mise en oeuvre du plan, pour 1957, concernant la production industrielle, le plan d'industrialisation des coopératives et du gouvernement a été, pour le premier semestre, réalisé à 112 pour 100. Au cours du premier semestre de cette année, la production du gouvernement et des coopératives a augmenté, par rapport à la même période de l'année précédente, de 41 pour 100. Les surfaces cultivées ont augmenté de 112 pour 100. On a étendu les superficies cultivées en riz, en pommes de terre et en cultures industrielles. On a réalisé de très sensibles progrès en ce qui concerne le développement des chemins de fer, des transports et communications en général, et de la production automobile. On note que le montant total des investissements pour les premiers six mois de l'année en cours représente 10 milliards 200 millions de hwans. Les crédits ouverts pour la construction au cours du premier semestre ont été de 36 pour 100 supérieurs à ceux ouverts pour la période correspondante de l'année écoulée. Pendant cette période, le niveau du bien-être culturel et matériel de la population de la République populaire démocratique de Corée a augmenté très sensiblement.

Tels sont les faits qui caractérisent la situation dans la République populaire démocratique de Corée et qui témoignent des grandes réalisations obtenues par le peuple coréen. Il ne fait aucun doute que le peuple coréen n'acceptera pas d'abandonner ces conquêtes.

Afin d'accélérer l'unification pacifique de la Corée, il faut respecter très strictement les conditions de l'armistice. Il convient de comprendre toute l'importance de cette réalisation des forces de la paix lorsqu'on discute des méthodes permettant de régler le problème coréen. Le renforcement de la paix en Corée et le caractère permanent que l'on doit donner à l'armistice sont une condition préalable essentielle au règlement du problème coréen, parce que cela contribuerait à un rapprochement progressif des deux parties de la Corée et à l'unification en un seul Etat qui tiendrait compte tant des intérêts de la République populaire démocratique de Corée que de ceux de la République de Corée. Il est, par conséquent, indispensable de renforcer par tous les moyens l'armistice en Corée et d'écarter les activités qui sont contraires à l'armistice et qui minent la base même sur laquelle il repose. A cet égard, il est indispensable de rappeler que les Etats-Unis d'Amérique ont fait des tentatives pour saboter les travaux de la Commission de contrôle des nations neutres.

Le 31 mai de cette année, comme on le sait, le Commandement américain a déclaré qu'il cesserait d'appliquer certains articles de l'armistice de la Corée qui définissent les fonctions de la Commission d'armistice et des groupes neutres d'inspection dans les régions placées sous le contrôle des forces des Nations Unies. Le Commandement des Etats-Unis a exigé que les groupes d'inspection neutres qui sont placés dans des points de débarquement de la Corée du Sud quittent les régions contrôlées par les forces armées des Nations Unies. Cette décision est, sans aucun doute, une grave infraction à la Convention d'armistice, parce que les fonctions et les droits de la Commission neutre représentent une importante partie de l'accord d'armistice en Corée. Cette décision a donc porté préjudice et est dangereuse pour tout l'accord d'armistice. Les groupes d'inspection gênaient le Commandement des Etats-Unis et les partisans de Syngman Rhee dans leur oeuvre de sabotage de la paix. C'est pourquoi on a fait obstacle à leur activité.

Bien avant, déjà, les manifestations hostiles contre les groupes d'inspection étaient une pratique fréquente du Commandement des Etats-Unis. On sait que les forces de la Corée du Sud ont fait obstacle aux travaux de la Commission neutre ou ont menacé leurs membres et ont demandé que ces activités prennent fin. C'est pourquoi nous avons l'impression qu'en l'occurrence le renvoi des groupes d'inspection du territoire de la Corée du Sud découle d'un plan conçu depuis longtemps.

Une question légitime se pose : Qu'est-ce qui peut justifier ces agissements du Commandement des Etats-Unis? Est-ce que la situation en Corée est tellement satisfaisante que l'activité des groupes d'observation et d'inspection est devenue inutile? Bien au contraire. L'opinion publique a déjà appelé maintes fois l'attention sur le fait que les autorités de la Corée du Sud agissaient contrairement à l'armistice, ceci a été prouvé dans les rapports et documents officiels de la Commission neutre d'observation de la Convention d'armistice. Il ressortait que les autorités de la Corée du Sud créaient une psychose de guerre et constituaient de nouveaux groupements militaires.

La situation est devenue encore beaucoup plus complexe en Corée après que les Etats-Unis d'Amérique eurent déclaré qu'ils se considéraient comme libérés des engagements découlant de l'alinéa a) du paragraphe 13 de l'article 2 de l'Accord d'armistice qui prévoit l'interdiction de l'importation en Corée de nouveaux contingents d'armes. Le Ministère de la défense des Etats-Unis a publié une déclaration disant qu'il avait décidé d'envoyer en Corée du matériel militaire américain moderne, y compris des avions pouvant transporter des bombes atomiques.

En parlant de la présence des forces des Etats-Unis en Corée du Sud, la délégation de la RSS d'Ukraine ne peut passer sous silence et ne peut manquer d'appeler l'attention des Nations Unies sur les agissements du personnel militaire américain en Corée du Sud. Ces faits ont pris une telle ampleur que même la presse de la Corée du Sud est obligée de dire à quel point la population de la Corée du Sud est mécontente de l'attitude et de la conduite du personnel militaire américain qui se trouve dans ce pays, grâce à la bénédiction illégale donnée par les Nations Unies. Voilà une partie des faits qui ont été cités dans une déclaration, que tous connaissent, du Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée, le 9 décembre de cette année.

Le 14 janvier 1957, deux gendarmes américains, au 67 Rue Pan Suk Dong dans la ville d'Inchon, ont fusillé une jeune fille de 16 ans, fille de Lee Chun Ok. Le 14 mars de cette année, le sergent de gendarmerie des troupes américaines, qui avait peur qu'on découvre un crime qu'il avait commis, a ouvert le feu sur trois Coréens, en en blessant un et tuant les deux autres. Le 16 avril, plus de 80 policiers de l'armée américaine ont attaqué 305 familles dans le village de Paju et leur ont volé de nombreux effets; plus de 70 personnes

innocentes ont été arrêtées. Le 24 avril, une sentinelle du 32ème régiment a ouvert le feu sur cinq habitants et en a tué un. Le 16 mai 1957, le sous-officier du 3ème bataillon du 17ème régiment de l'Armée américaine, stationné dans le village d'Onchonri, et un autre soldat américain ont précipité du haut d'une falaise deux Coréennes, Chung Kim Soon et Chung Yung Sook; l'une a été tuée, l'autre blessée.

Les Nations Unies ne peuvent rester indifférentes aux crimes commis par les troupes américaines contre la population de la Corée du Sud, sous le drapeau des Nations Unies.

L'année qui s'est écoulée a donné de nouveaux témoignages que la solution pacifique du problème de Corée consiste non pas à imposer des décisions de l'étranger, mais à obtenir que les Coréens créent eux-mêmes les liens économiques et culturels qui doivent réunir progressivement les deux parties du pays, dont le partage factice empêche le développement normal.

11. Tsyba (RSS d'Ukraine)

Le rétablissement de ces liens permettrait sans aucun doute d'aboutir à une détente entre le sud et le nord et contribuerait à la préparation des conditions réelles permettant l'unification de la Corée par les Coréens eux-mêmes. Un rôle important, en ce qui concerne l'unification de la Corée, appartient au gouvernement intéressé et la proposition de la République démocratique populaire de Corée du 26 juin et de la République populaire de Chine du 27 juin 1957, concernant la convocation d'une Conférence internationale des pays intéressés, chargée d'examiner la question du règlement pacifique de la Corée est particulièrement importante à cet égard. Il ne fait absolument aucun doute que si nous voulons sérieusement faire un progrès vers le règlement de la question coréenne, nous devons adopter la proposition constructive de la République démocratique populaire de Corée et de la République démocratique populaire de Chine qui découle de la situation réelle en Corée et qui tient compte des intérêts des deux parties, ce qui nous permettrait d'ouvrir la voie à une solution de ce problème.

M. SCHURMANN (Pays-Bas) (interprétation de l'anglais) : Comme on l'a fait remarquer à maintes reprises à notre Commission, c'est un triste état de choses que la perpétuation de la situation illégale créée par les autorités de la Corée du Nord et leurs partisans. La mission que s'étaient fixée quinze pays, outre la République de Corée, sous l'égide des Nations Unies, n'a été que partiellement remplie. Nous ne devons pas déduire de ce fait que, parce que l'injustice a longtemps prévalu, nous devons l'écarter de notre pensée et nous résigner à accepter passivement les conditions déplaisantes qui existent. Les principes et les idées au nom desquels tant de vies ont été sacrifiées en Corée ne sont pas périmés. Ils font toujours partie intégrante de la doctrine du monde libre et, entre autres choses, ce sont des guides d'ordre pratique desquels doivent s'inspirer les membres d'une organisation qui se respecte. La ligne de conduite que nous pourrions suivre en ce moment n'apporterait pas nécessairement des résultats immédiats, mais la Charte des Nations Unies est l'expression même de la conviction qu'il y a dans les idées de vérité et de justice des forces inhérentes et dynamiques qui contribuent en fin de compte à créer les conditions propres à favoriser de bons résultats.

En conséquence, lorsque nous entendons suggérer ici que nous ne devrions pas insister sur ces doctrines et qu'au lieu de défendre le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes par l'intermédiaire d'élections libres contrôlées par les Nations Unies, nous devrions inviter la République de Corée à négocier avec les

envahisseurs, alors nous devrions nous rappeler que de telles suggestions sont contraires aux principes de la Charte.

Je suis heureux de constater, dans l'intervention à la fois intéressante et modérée du représentant de la République de Corée, que son gouvernement est bien résolu à suivre la voie de l'honneur et de la justice. Nous nous sommes réjouis de l'entendre dépeindre les grands progrès réalisés par son pays, progrès que le rapport des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée avait pour sa part soulignés.

En ce qui concerne la Convention d'armistice, le Gouvernement des Pays-Bas est d'avis que cette Convention ne peut être écartée unilatéralement.

Leur carence dans l'observation de la Convention d'armistice n'autorise pas les communistes à exiger que le commandement unifié des Nations Unies continue de suivre une règle que l'autre partie a voulu enfreindre. Cela ne change pas le fait que le Traité reste en vigueur et que les contraventions communistes sont illégales.

C'est avec ces considérations présentes à l'esprit que ma délégation est prête à voter pour une résolution réaffirmant les principes fondamentaux de l'unification coréenne énoncés par les nations qui ont participé au nom des Nations Unies à la Conférence de Genève de 1954, et qui invite les autorités communistes à accepter les objectifs choisis par les Nations Unies.

M. TARABANOV (Bulgarie) : Depuis de longues années, l'ONU s'occupe de la question de Corée sans pouvoir arriver à une solution. Cette question que la majorité des pays et des délégations voudraient ne plus voir figurer à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, aurait pu être résolue si l'on avait laissé le peuple coréen lui-même s'occuper de ses propres affaires, si l'on avait laissé les deux parties en présence régler les différends qui les séparent.

Or, il paraît qu'il y a des intéressés qui ne sont pas enclins à permettre aux Coréens eux-mêmes de s'occuper de leurs propres affaires, qui veulent absolument avoir la possibilité d'exploiter la situation créée par eux en Corée, afin de pouvoir maintenir la tension dans les relations entre les Etats d'Extrême-Orient, ce qui leur permettra de continuer leur politique de position de force. Si on pouvait en douter un seul instant, le véhément discours du représentant des Etats-Unis à cette Commission sur la question coréenne est venu nous le rappeler.

Dépassant de beaucoup en violence celle présentée l'année dernière par la délégation des Etats-Unis, cette intervention répond, à n'en pas douter, à un nouveau détour de la politique américaine - aux besoins de certains milieux dirigeants aussi - exprimé dans la position rigide déjà adoptée par ce pays et ses alliés dans la question du désarmement. Une impression très nette se dégage de la manière dont la délégation américaine a instauré cette discussion - impression confirmée par l'attitude adoptée sur les modalités de procédure - que non seulement on ne cherche pas à trouver une solution pacifique du problème de l'Unification de la Corée, que l'on feint de discuter, mais bien au contraire, le but poursuivi est de rendre la situation beaucoup plus explosive dans cette région du monde.

On s'attendait en effet, que cette année-ci au moins, la délégation américaine, si elle avait la moindre intention d'arriver à un commencement de solution de la question de l'unification de la Corée, serait d'accord pour entendre les représentants des deux parties à unifier, comme il se doit dans toute question où il y a deux parties en présence. Au lieu de cela, nous avons été témoins une fois de plus, d'une nouvelle résolution de procédure d'inviter seulement le représentant de la Corée du Sud, malgré l'attitude guerrière et provocante adoptée par le Gouvernement fantoche de Syngman Rhee et par ce dernier lui-même.

On a essayé de défendre la manière de procéder de la délégation américaine par des affirmations sur l'illégalité du gouvernement de la République populaire démocratique de Corée et sur la légalité seulement du Gouvernement de la Corée du Sud.

D'après la Charte des Nations Unies et les autres documents qui sont à la base de toute leur activité, les Nations Unies n'ont pas le pouvoir ni le droit de déclarer tel gouvernement illégal et tel autre légal. Ce n'est pas non plus la reconnaissance d'un certain gouvernement par d'autres qui fait de ce gouvernement un gouvernement légal. Ce ne sont que les lois fondamentales du pays en question qui font d'un gouvernement le représentant légal de ce pays. Si cependant certains milieux aux Etats-Unis voudraient s'arroger le droit de déclarer tel gouvernement légal ou tel autre illégal et de faire adopter leur position par l'Organisation des Nations Unies, c'est une pratique bien dangereuse que l'on tendrait à instaurer dans notre Organisation. Cela ne présagerait rien de bon ni pour l'Organisation elle-même, ni pour le développement ultérieur des relations internationales.

De plus, une telle attitude ne laisse aucune aucune alternative pour la solution de la question de l'unification de la Corée par des moyens pacifiques.

Il faut avoir vraiment une très mauvaise opinion de son auditoire pour se permettre de travestir à tel point l'histoire très récente d'ailleurs de la question coréenne. Au lieu de se taire pour laisser le temps travailler pour que l'intervention américaine en Corée soit de plus en plus oubliée et permettre ainsi de se créer un climat favorable à la solution du problème de l'unification de la Corée, le représentant des Etats-Unis a essayé de répéter ici toutes les fausses accusations qui ont servi de base à certains milieux influents aux Etats-Unis pour envoyer les troupes américaines occuper la Corée du Sud aussi bien que le territoire chinois de l'île de Taïwan.

Il n'est pas nécessaire, certainement, de répéter ici toutes les propositions faites par l'Union soviétique pour le retrait des troupes d'occupation, aussi bien de la Corée du Nord que de la Corée du Sud; il n'est pas nécessaire non plus de s'arrêter longtemps sur les déclarations et les propositions des partis politiques et des organisations de masse de la Corée du Nord pour une unification du pays par des contacts directs entre les représentants les plus responsables des deux parties du pays, par des moyens démocratiques appropriés avant la décision des autorités américaines d'occupation de procéder à des élections séparées dans la Corée du Sud dans le but bien évident de perpétuer la séparation définitive de ce pays. Tout cela n'est pas nécessaire pour voir

qui a été le responsable de tous les malheurs survenus en Corée. On se souvient que si des déclarations pour l'unification de la Corée par le moyen de la guerre ont été faites, ce n'était que par les représentants de la clique de Syngman Rhee, appuyés par leurs instigateurs, les impérialistes américains. Cependant, même après la conclusion de l'armistice qui, notons-le en passant, n'a pas été signé par le Gouvernement de la Corée du Sud parce qu'il voulait et il insistait pour la continuation de la guerre, des déclarations guerrières et menaçantes ont été faites par différentes personnalités politiques au pouvoir dans la Corée du Sud et particulièrement par Syngman Rhee lui-même. Si on voulait en apporter la preuve ici, on n'aurait que l'embarras du choix. Dans n'importe quelle déclaration du Président de la Corée du Sud on pourrait trouver des propos identiques à ceux qu'il a tenus le 26 juillet 1956 à l'Assemblée nationale de la Corée du Sud. Devant les protestations indignées d'un grand nombre de députés, il a dit et je cite "Il faut se préparer pour la marche vers le Nord". Pour protester contre ces incitations à la guerre, 62 députés ont immédiatement quitté la salle de séance.

Il n'est pas étonnant pour personne, dans ces conditions, que le même personnage, soutenu et instigué par certains milieux américains, ait tenu le 29 juin 1957, les propos suivants :

"Ce serait bien si le Président des Etats-Unis avait proclamé devant le monde entier que l'Accord d'armistice n'est plus en vigueur".

De telles déclarations ne sont pas un fait isolé. C'est tout un état d'esprit qui est soigneusement cultivé par le gouvernement fantoche de la Corée du Sud. Une expression éclatante en est donnée dans la déclaration du Chef de l'Etat major général de l'armée sud-coréenne qui, le 30 septembre 1956, a déclaré et je cite "A l'exception de la force, il n'existe aucun autre moyen pour l'unification du pays".

A un moment où tous les peuples se préoccupent de la recherche de moyens pour sauvegarder la paix, pour renforcer la coopération entre les Etats, pour assurer une coexistence pacifique entre les peuples, les dirigeants actuels de la Corée du Sud, sur l'instigation de certains milieux étrangers intéressés à maintenir la guerre froide et augmenter la tension existant en Extrême-Orient, font une propagande effrénée pour le déclenchement d'une nouvelle guerre.

Cette propagande belliqueuse est d'autant plus dangereuse que dans l'état actuel des choses nul ne peut garantir qu'une telle guerre pourrait être circonscrite et limitée à la péninsule coréenne.

Cette attitude des dirigeants sud-coréens devrait faire réfléchir beaucoup de délégations qui de temps à autre les traitent d'enfants terribles, mais qui sont enclins à les laisser continuer parce qu'ils ne prennent pas au sérieux leurs manifestations tapageuses. Quand il s'agit de la sauvegarde de la paix, et ici il est question justement de cela, rien ne doit être négligé, car de telles attitudes quelque enfantines qu'elles puissent paraître, peuvent avoir dans certaines conditions une portée et une influence terribles.

Des affirmations arbitraires ont été faites ici par le représentant des Etats-Unis sur les prétendues violations de l'Accord d'armistice par la République populaire démocratique de Corée, sur de prétendues augmentations de troupes, sur des fournitures importantes d'armements modernes dans la Corée du Nord. Il n'est que trop évident que toutes ces affirmations ont pour but de fournir une explication et une excuse pour les augmentations réelles des troupes qui ont eu lieu dans la Corée du Sud après la conclusion de l'Accord d'armistice, en vertu duquel les parties ont pris l'engagement de ne pas permettre l'augmentation des troupes et de l'armement existants. Il n'est que trop évident aussi que ces efforts visent à trouver une excuse pour la violation flagrante et déclarée de la part des Etats-Unis de l'Accord d'armistice, de l'équipement de leurs armées en Corée du Sud avec les armes les plus modernes, y compris les armes nucléaires et les fusées téléguidées, de la réorganisation et du rééquipement des troupes sud-coréennes.

Afin d'assurer un semblant de véracité à ces affirmations fantaisistes sur les prétendus armements dans la Corée du Nord, on a pris des mesures pour empêcher qu'un représentant de la République populaire démocratique de Corée soit invité à prendre part à la discussion. Cette ruse ne trompe personne.

Il est évident pour tout observateur impartial que si l'Organisation des Nations Unies est décidée à contribuer à l'apaisement et à l'unification de la Corée, si elle est décidée à prendre des mesures efficaces pour la sauvegarde de la paix dans cette région du monde, il faut qu'elle s'emploie de toutes ses forces à restreindre les déclarations guerrières inflammables des dirigeants sud-coréens, à mettre fin à la course aux armements entreprise par les milieux américains intéressés. Il faut qu'elle s'attache à encourager des contacts entre les parties en présence, à les rapprocher, afin qu'un rapprochement et une entente puissent en résulter. Continuer d'ignorer les nombreux efforts de la République populaire démocratique de Corée dans ce sens n'est certainement pas la manière la plus indiquée pour travailler en faveur de la paix et de l'unification de la Corée.

La délégation de la République populaire de Bulgarie est de l'avis que plus tôt on laissera s'établir et plus tôt on encouragera les contacts entre les deux parties en présence en Corée, plus tôt on reconnaîtra certaines réalités aussi, mieux cela vaudra pour la paix et la sécurité en Extrême-Orient.

M. ESIN (Turquie) (interprétation de l'anglais) : Le rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée dont la Commission est actuellement saisie note une fois de plus qu'en ce qui concerne l'objectif fondamental que les Nations Unies se sont assigné en Corée : réaliser l'établissement d'un gouvernement unifié, indépendant et démocratique pour l'ensemble de la péninsule, la situation ne s'est pas modifiée sensiblement. Ainsi, nous sommes une fois de plus témoins du fait que les efforts déployés par les Nations Unies en vue d'arriver à une solution équitable et satisfaisante du problème coréen restent sans succès.

Comme l'ont dit de nombreux orateurs qui m'ont précédé, l'Organisation des Nations Unies, dans sa recherche d'une solution équitable, n'a épargné aucun effort en demandant que cette solution soit conforme aux principes fondamentaux qui ont été énoncés à la Conférence de Genève de 1954. Il est regrettable que ces efforts n'aient pas été couronnés de succès jusqu'à présent en raison de l'obstruction des autorités de la Corée du Nord et du régime communiste de la Chine.

Il n'y a aucun doute que la meilleure façon de réaliser l'établissement d'une Corée unifiée, indépendante et démocratique est de procéder à des élections vraiment libres, qui se tiendraient sous la surveillance des Nations Unies comme l'a prévu la Conférence de Genève, ce qui a été approuvé par l'Assemblée générale à une écrasante majorité. Bien que les efforts faits en vue d'arriver à un règlement rapide et équitable du problème coréen aient échoué, le souci essentiel de notre Organisation pour la réalisation des objectifs des Nations Unies en Corée doit se poursuivre et nous ne devons pas nous décourager dans notre recherche d'une solution pacifique et équitable.

La Convention d'armistice qui reste en vigueur en Corée, comme le souligne à juste titre le rapport de la Commission des Nations Unies, ne représente pas en elle-même un règlement de paix mais seulement un pas vers l'objectif final que doit rechercher un pareil règlement. Malheureusement, un règlement de paix n'est pas intervenu jusqu'à présent. Il ne fait cependant pas de doute que la Convention d'armistice qui a établi un cessez-le-feu et a permis de mettre fin aux opérations militaires en Corée constitue également un élément de paix et de tranquillité qui doit naturellement précéder un règlement pacifique. C'est pourquoi la mise en oeuvre très stricte de cette Convention est un facteur très important qui contribue aux efforts faits en vue d'arriver à un règlement.

C'est pourquoi nous regrettons que ceux dont l'attitude a fait que jusqu'à présent les efforts des Nations Unies sont demeurés vains méconnaissent également les dispositions essentielles de la Convention d'armistice et créent ainsi une situation tendue et délicate. Lors de sessions antérieures, ma délégation a attiré l'attention sur cette situation. En fait, nous avons dit, à la onzième session de l'Assemblée générale :

"En ce qui concerne la Convention d'armistice, la délégation de la Turquie, comme de nombreuses autres délégations, a souligné l'année dernière que si la Convention restait en vigueur pour ce qui est du cessez-le-feu, l'application de certaines de ses dispositions importantes était loin d'être satisfaisante et que les autorités de la Corée du Nord violaient ces dispositions. La création de forces terrestres en Corée du Nord, contrairement aux stipulations expresses de la Convention d'armistice,

et les obstacles mis au bon fonctionnement de la Commission de contrôle des nations neutres sont des exemples de ces graves violations. Le rapport du Commandement unifié sur la Commission de contrôle des nations neutres en Corée qui fait l'objet du document A/3167 fournit des données pertinentes à ce sujet et explique les raisons qui ont amené le retrait temporaire des groupes d'inspection de la Commission de la Corée du Sud et de la Corée du Nord dans la zone démilitarisée. Nous estimons que ces violations sont inquiétantes et qu'elles doivent retenir l'attention de l'Assemblée générale."

Un compte rendu récent et détaillé de ces violations et de certaines mesures de protection prises récemment par le Commandement unifié à la suite de ces violations est donné dans le rapport du Commandement unifié sur la déclaration faite à la Commission militaire d'armistice, le 21 juin 1957, par le Commandement des forces des Nations Unies (A/3631). Je ne parlerai pas plus longuement de ces violations parce qu'elles ont été portées à la connaissance de tous les membres de façon détaillée dans le document que je viens de mentionner ainsi que l'ont fait les orateurs qui m'ont précédé. Je voudrais simplement souligner ici que les mesures prises par le Commandement unifié à la suite de ces violations ont un caractère purement défensif. Comme il est dit dans le document A/3631 :

"... le Commandement des forces des Nations Unies a déclaré au représentant communiste à la Commission militaire d'armistice, le 21 juin 1957 : "Etant donné ces faits et vos évidentes violations des dispositions de l'alinéa d) du paragraphe 13, le Commandement des forces des Nations Unies s'estime dégagé des obligations correspondantes prévues au paragraphe en question jusqu'à ce que l'équilibre des forces militaires soit rétabli et que votre camp ait prouvé, dans les faits, qu'il est prêt à appliquer cette disposition". (A/3631, page 5)

Dans le même document, on indique également que :

- "1) L'action du Commandement des forces des Nations Unies a pour seul but de rétablir l'équilibre des forces militaires que l'armistice vise à maintenir.
- "2) Le Commandement des forces des Nations Unies n'a pas l'intention de se lancer dans une course aux armements et fait observer que les armes de remplacement qu'il a fait venir ne doivent servir qu'à des fins défensives.

"3) Le Commandement des forces des Nations Unies entend, comme par le passé, respecter pleinement la suspension d'armes et toutes les dispositions de la Convention d'armistice, sauf dans la mesure où il en est légalement dégagé à la suite d'une violation de l'alinéa d) du paragraphe 13 par les communistes ou des violations visées dans la déclaration faite à la Commission militaire d'armistice le 31 mai 1956." (Ibid., pages 5 et 6)

Bien que nous regrettions que les efforts déployés par les Nations Unies pour réaliser l'unification pacifique de la Corée n'aient pas encore abouti, nous notons cependant avec satisfaction dans le rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée qu'en dépit des nombreuses difficultés que rencontrent les pays sous-développés et de celles qui résultent de la division de la Corée, la République de Corée continue de réaliser des progrès dans les domaines politique, économique et social.

Nous estimons qu'un pays tel que la République de Corée a le droit de faire partie de notre Organisation, et ma délégation a toujours appuyé son admission aux Nations Unies.

Nous espérons sincèrement que la République de Corée prendra bientôt la place qui lui revient parmi nous.

Avant de conclure, je voudrais également parler d'un autre problème qui est en quelque sorte lié à la question de la Corée. Il s'agit de la détention illégale de personnel civil et militaire des Nations Unies par les communistes chinois et par les autorités de la Corée du Nord. Ma délégation a fait connaître ses vues sur ce point à maintes reprises lors du débat relatif à la question de Corée devant l'Assemblée générale. Je ne répéterai donc pas ce qui a déjà été dit. Je tiens cependant à insister sur le fait que nous nous inquiétons du sort des 166 soldats turcs qui ont été portés manquants en Corée et dont nous ignorons encore jusqu'à présent le véritable destin. Comme l'a dit hier le représentant des Etats-Unis, les autorités de la Corée du Nord, qui ont récemment signé la Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre, ont maintenant la possibilité de témoigner de leur bonne volonté en nous rendant compte de façon satisfaisante du sort qui a été réservé au personnel des forces des Nations Unies.

M. ASTROM (Suède) (interprétation de l'anglais) : Il a été allusion au cours du débat, au rôle joué par la Commission des nations neutres, qui avait été créée comme partie intégrante du mécanisme de l'armistice. Il a été démontré que l'évolution des événements au cours de l'année dernière a influencé le travail de la Commission. La Suède étant membre de celle-ci, il pourrait être utile d'esquisser rapidement, au nom de la délégation suédoise, la façon dont nous envisageons la situation.

La Commission était censée exécuter certaines fonctions de contrôle, d'inspection et d'enquête, jusqu'au moment où la Conférence politique, qui avait déjà été envisagée dans la Convention d'armistice, commencerait ses travaux et pourrait arriver à un règlement politique définitif de la question coréenne. Il était donc bien entendu que la Commission des pays neutres ne fonctionnerait que pour une durée très limitée. C'est dans ces conditions que la Suède a accepté d'en faire partie.

Dès le début, le Gouvernement suédois a fait connaître clairement qu'à son avis les pouvoirs conférés à la Commission étaient insuffisants pour assurer des opérations effectives de contrôle et de vérification. Elle a dû s'acquitter de ses responsabilités sans disposer des moyens matériels pour accomplir sa tâche de façon complète, et elle se trouve pour le moment dans une impasse - pour reprendre l'expression du représentant de la Pologne.

La Commission des pays neutres avait pour mandat de recevoir, analyser et transmettre à la Commission militaire d'armistice les rapports reçus par les deux parties à la Convention sur l'entrée et la sortie du personnel militaire dans la Corée du Nord et celle du Sud. Il est tout à fait normal, dans ces conditions, que le Gouvernement de la Suède ait dû reconsidérer le principe de sa participation à la Commission. Nous ne voudrions certainement pas, en nous retirant du jour au lendemain, susciter des difficultés au sein de la Commission militaire d'armistice. Aussi nous en nous abstiendrons nous à moins d'un préavis suffisant communiqué à la Commission.

Nous savons tous qu'aucune des parties n'a pris l'initiative de faire dissoudre la Commission. Ce fait peut être considéré comme un indice de la volonté des parties de voir se poursuivre l'existence de la Commission en tant que facteur de stabilisation de la situation en Corée.

Si tel est le cas, la Commission devrait évidemment continuer à fonctionner et nous ne souhaitons certainement pas sa dissolution. Je voudrais souligner, cependant, que si l'un des membres de la Commission fait connaître son intention de mettre un terme à son mandat, les parties pourront certainement accepter la désignation d'un nouveau membre en remplacement du membre sortant.

J'ai voulu faire connaître à la Commission les préoccupations du Gouvernement suédois, afin de vous donner un tableau plus complet de certains aspects des travaux prévus dans l'Accord d'armistice. Nous savons très bien que l'application de l'Accord est d'une importance vitale pour la Corée et c'est l'une des conditions préalables d'un règlement pacifique, démocratique et équitable de la question coréenne - règlement que nous souhaitons tous.

M. NASE (Albanie) : Ainsi que les années précédentes, l'Assemblée générale est saisie actuellement d'un rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée. Le but de notre discussion est de trouver la voie et les moyens d'arriver à une solution de ce problème, à une solution qui soit dans l'intérêt du peuple coréen, c'est-à-dire arriver à

l'unification dans le cadre d'un Etat indépendant et démocratique, non pas par un recours à la force, mais par des moyens pacifiques pour aboutir à un accord entre les deux parties.

A cause de l'attitude et des pratiques menées par les Etats-Unis d'Amérique jusqu'à ce jour, l'Organisation des Nations Unies s'est engagée dans une procédure injustifiée dans l'examen de la question. Depuis, le débat sur la question coréenne a eu lieu avec la participation de l'une des parties au différend et dans l'absence de l'autre partie, la République populaire démocratique de Corée.

C'est là une voie erronée qui non seulement ne contribue pas à la solution du problème mais ne sert qu'à entraver davantage tout progrès vers ce but.

La délégation de la République populaire d'Albanie estime nécessaire de souligner que toute décision prise d'une manière unilatérale restera lettre morte et sera dépourvue de tout sens pratique si elle n'est pas fondée sur un accord entre les deux parties de la Corée, un accord approuvé par tout le peuple coréen. L'expérience nous a montré que la méthode de discussion suivie jusqu'à présent par les Nations Unies n'a pas contribué à faciliter la solution de ce problème; mais au contraire elle n'a servi qu'à faire le jeu des Etats-Unis qui essaient d'utiliser les Nations Unies pour voiler leur politique agressive contre la République populaire de Corée et la République populaire de Chine, politique qui menace la paix en Extrême-Orient et dans le monde entier.

Le représentant des Etats-Unis, dans son intervention d'hier, en utilisant des arguments dénués de tout fondement, ou mieux les mêmes calomnies utilisées chaque année devant cette Commission, a essayé de déformer la réalité des faits, à savoir quels sont les véritables responsables de l'agression en Corée et quels sont ceux qui entravent aujourd'hui l'unification pacifique de la Corée.

Le représentant des Etats-Unis, au lieu de calomnier, ferait mieux de déclarer ouvertement devant cette Commission le rôle que le Pentagone a assigné à la Corée du Sud, rôle qui est analogue à celui de Taïwan et du Sud Viet-Nam : servir de base de départ contre la République populaire de Chine et les autres pays d'Asie.

Les représentants de l'Union soviétique et de la République tchécoslovaque ont réfuté par des faits à l'appui les allégations fallacieuses du représentant des Etats-Unis d'Amérique devant cette Commission. J'ajouterai seulement quelques brèves observations.

Les Etats-Unis d'Amérique ont été les responsables directs de l'agression en Corée, qui a causé à ce pays tant de dévastations et de pertes en vies humaines. Grâce à la résistance héroïque du peuple coréen, des volontaires chinois et aux efforts des peuples pacifiques, les Etats-Unis se sont vus obligés de mettre fin à la guerre et d'accepter l'armistice de l'année 1953.

La fin des hostilités en Corée a été saluée par tous les peuples pacifiques et a contribué au relâchement de la tension aussi bien en Extrême-Orient que dans le monde entier.

Mais les Etats-Unis d'Amérique de concert avec le régime fantoche de Syngman Rhee, n'ayant pas tiré les leçons nécessaires, l'échec de leur agression, ont essayé de saboter et d'annuler par tous les moyens l'accord d'armistice, afin d'avoir les mains libres pour aggraver la situation dans cette zone et se préparer, au point de vue militaire, dans le but de reprendre une autre aventure selon des plans préétablis.

Les Etats-Unis d'Amérique ont foulé au pied les dispositions de l'accord d'armistice en introduisant illégalement des équipements et du matériel de guerre pour l'armée sud-coréenne qui ne cesse de grandir, et en commençant l'entraînement de cette armée par des officiers américains. Quand les groupes d'inspection se trouvant dans les ports du Sud ont dénoncé ces agissements, les Américains ont fait tout pour entraver leur activité jusqu'au moment où le commandement américain qualifia leurs activités d'indésirables et les expulsa de la Corée du Sud.

Par cet acte les Etats-Unis d'Amérique entendaient aller plus loin dans la violation de l'accord d'armistice de l'année 1953, jusqu'à même nier les engagements pris par cet accord, ce qui explique que le 21 juin de cette année les Etats-Unis d'Amérique ont déclaré qu'ils ne se considéraient pas obligés de respecter le paragraphe 13 de l'article 2 de l'accord d'armistice qui interdit l'envoi en Corée d'armes modernes.

Les chasseurs et les bombardiers américains apparaissant dans le ciel de Séoul ont annoncé la mise en oeuvre de la décision de Washington d'envoyer en Corée du Sud des armements modernes, y compris des avions pouvant porter des engins atomiques. Pour justifier son acte illicite, le gouvernement américain prétend que l'accord d'armistice serait violé par la partie coréo-chinoise. Mais les faits démentent ces allégations. La partie coréo-chinoise observe strictement ses obligations. Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a réduit ses forces armées de 80.000 hommes et 19 divisions de volontaires chinois ont été retirées de Corée.

Cependant, l'armée sud-coréenne, en violation de l'armistice, est passée de 16 divisions de combat à 31 divisions. La partie américaine se livre systématiquement à des provocations armées contre la Corée du Nord. Depuis l'armistice jusqu'au mois de juillet de cette année, 538 violations de l'espace aérien de la Corée du Nord par des avions américains et sud-coréens ont été enregistrées.

Ce n'est pas la conduite de la partie coréo-chinoise qui a poussé les Etats-Unis à violer l'accord d'armistice. Ce sont uniquement leurs visées agressives.

"La décision prise aujourd'hui", ainsi que le signalait le 21 juin le Panmunjom le correspondant de l'United Press, "annule une clause importante de l'armistice et signifie que les Etats-Unis vont envoyer des escadres de leurs bombardiers ultra-modernes équipés d'armes atomiques et des chasseurs à 700 milles environ plus près de la Chine rouge et de la Sibérie."

Le journal indien National Herald, dans son éditorial du 23 juin s'exprimait en ces termes : "Cette décision viole l'accord d'armistice de l'année 1953." Ce journal met en garde contre le danger que crée une telle décision et il ajoute : "Il est clair que Syngman Rhee sera approvisionné en armes en vue d'une guerre analogue à celle qu'il a provoquée en 1950."

Les Gouvernements coréen et chinois ont énergiquement protesté contre les agissements arbitraires des forces armées américaines et ont proposé de réunir une conférence internationale de tous les Etats intéressés en vue de l'établissement d'une paix durable en Corée et d'un règlement pacifique de la question coréenne.

Dans une déclaration publiée le 7 juillet, le Gouvernement soviétique a pleinement soutenu cette proposition et a souligné que les agissements provocateurs des forces armées américaines sont contraires à l'aspiration générale des peuples au renforcement de la confiance entre les Etats et à la consolidation de la paix en Asie et dans le monde.

Mais les Etats-Unis d'Amérique et le régime fantoche de Syngman Rhee ont choisi la voie de résoudre par la force la question coréenne, ce qui est certainement voué à l'échec.

Ce n'est pas à Pyongyang mais à Washington et à Séoul qu'il faut rechercher les auteurs responsables qui s'efforcent par tous les moyens d'entraver et même de rendre impossible la création des conditions nécessaires à l'unification de la Corée.

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée, suivant une politique de paix, a déclaré maintes fois officiellement qu'il désire sincèrement l'unification de la Corée par des moyens pacifiques et a proposé à cet effet des mesures concrètes pour liquider graduellement les obstacles qui entravent cette unification. Cette politique pacifique est confirmée aussi par l'accomplissement du programme de redressement économique au cours du premier plan triennal d'après-guerre et par le programme quinquennal encore plus vaste de développement économique et culturel, qui est déjà en voie d'exécution.

Reflétant fidèlement la volonté du peuple, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée, le Front national démocratique unique, les partis politiques et les organisations sociales ont défini une politique de réunification pacifique du pays dont les principes fondamentaux sont les suivants.

La réunification doit se faire conformément à la volonté du peuple, sur des bases démocratiques. Le Gouvernement central de Corée doit sortir d'élections libres.

Pour que l'unification se fasse, il est nécessaire de transformer l'armistice en une paix durable et de retirer du pays toutes les troupes étrangères.

L'unification pacifique de la Corée est l'affaire avant tout des Coréens. Pour que les larges masses participent à l'unification du pays et pour que des élections libres puissent avoir lieu, il est indispensable d'assurer à la

population de la Corée du Sud les droits et les libertés démocratiques.

En préparant l'unification, il faut lever les barrières, établir de larges contacts et des échanges entre le Sud et le Nord. Il faut créer, avec les représentants des gouvernements, des parlements, des partis politiques et des organisations sociales du Sud et du Nord un comité permanent pour oeuvrer au rapprochement et à l'unification.

Pour favoriser le règlement pacifique, il est nécessaire de réunir une conférence internationale des Etats intéressés.

M. Nase (Albanie)

Mais le représentant des Etats-Unis d'Amérique a préféré passer sous silence ces principes, qui expriment la volonté résolue du peuple coréen. Il a feint de ne pas connaître cette volonté, comme il l'a fait dans le cas des élections du 27 août où tout le peuple de la Corée du Nord a exprimé encore une fois sa volonté inébranlable de soutenir le pouvoir populaire établi en Corée du Nord et la ferme résolution de défendre son indépendance et sa liberté. C'est par cette même volonté et cette résolution que le peuple coréen a donné la réponse méritée à l'agression perpétrée contre lui par les Etats-Unis d'Amérique et le régime fantoche de Syngman Rhee, ce qu'il convient de prendre en considération.

La délégation de la République populaire d'Albanie estime que l'Organisation des Nations Unies peut et doit contribuer à l'unification pacifique et à la sauvegarde de l'indépendance de la Corée. C'est ce que le peuple coréen a attendu des sessions précédentes de l'ONU, mais ses espérances ont été déçues.

Le peuple coréen redouble d'efforts pour que soit exaucé au plus vite son vœu le plus ardent : s'unir au sein d'un Etat démocratique indépendant. Il est du devoir de notre Organisation de lui donner l'appui qu'il mérite.

Le PRESIDENT : La liste des orateurs inscrits pour la séance d'aujourd'hui est épuisée; y a-t-il des représentants qui désirent prendre la parole immédiatement ? Si personne ne demande à intervenir aujourd'hui dans la discussion, je vais lever la séance longtemps avant l'heure à laquelle nous terminons habituellement nos travaux.

Notre prochaine séance aura probablement lieu vendredi, soit dans la matinée, soit dans l'après-midi, compte tenu de l'horaire fixé pour les séances plénières de l'Assemblée générale.

La Commission vient d'être saisie d'un projet de résolution présenté par onze Puissances. Il sera distribué dès que possible.

La séance est levée à 16 h. 35.

1944

1944

1944